



Atelier 2

Evaluation et paiement des services écosystémiques

Animation : Jean-Luc Peyron, Ecofor, 42 rue Scheffer, F-75116 Paris

Tél : +33 (0)1 53 70 21 49 Mél : jean-luc.peyron@gip-ecofor.org

Pourquoi et comment allouer des contrats de conservation de la biodiversité forestière par enchère ?

Elodie BRAHIC, Cemagref

UR Aménités et Dynamique des Espaces Ruraux

50, Avenue de Verdun Gazinet F-33612: CESTAS Cedex

Tél. : 05 57 89 09 94 Mél : elodie.brahic@cemagref.fr

Cette communication s'intéresse aux mécanismes incitatifs à la préservation de la biodiversité forestière et plus particulièrement aux systèmes d'enchère comme moyen de paiements des services écologiques.

Certaines mesures en faveur de la biodiversité sont coûteuses pour le sylviculteur. Le coût de ces mesures est supporté par des agents individuels (les propriétaires), tandis que leurs bénéfices profitent non seulement au propriétaire forestier mais aussi à la collectivité (bien au delà des usagers de la forêt). L'une des raisons de l'utilisation non-soutenable des biens et services issus de la biodiversité et de leur perte est la défaillance du marché pour ce type de biens et services qui sont souvent des biens publics. Depuis les dernières décennies, l'instrument prédominant au sein de la communauté européenne pour atteindre les objectifs d'utilisation durable des ressources naturelles a été l'usage de réglementations issues de lois environnementales. Or, en raison de restrictions budgétaires et du fait que la plupart des mécanismes réglementaires sont coûteux pour les secteurs public et privé, les approches fondées sur le marché, plus efficaces, prennent une place croissante dans les débats pour les stratégies de conservation de la biodiversité et particulièrement les paiements pour services environnementaux. Divers mécanismes de paiements existent, certains étant plus ou moins sophistiqués et plus ou moins utilisés. Nous nous intéressons ici au mécanisme d'enchère qui présente l'avantage d'être plus efficace qu'une simple négociation directe mais qui, en raison de sa plus grande complexité, reste peu utilisé dans le domaine forestier. A partir de l'analyse de différentes expériences d'enchères pour les contrats de conservation, l'objectif ici est d'établir une clé de détermination pour leur utilisation éventuelle dans le secteur forestier privé français et de proposer des pistes de recherche pour tester leur degré d'acceptabilité par les propriétaires forestiers privés.

Evaluation des coûts de la conservation de la biodiversité dans les forêts domaniales : cas des chênes sessiles en France

Vincent BOULANGER*, Hanitra RAKOTOARISON**, ONF

Boulevard de Constance, F-77300 Fontainebleau

*Tél 01 60 74 92 11 Mél : vincent.boulanger@onf.fr

**Tél. 06 85 54 07 07 Mél : hanitra.rakotoarison@onf.fr

Le cycle de vie complet d'un chêne sessile est estimé à 600 ans alors qu'il était communément récolté à 200 ans et les récents itinéraires préconisent 150 ans. Cette troncature des cycles âgés de la forêt est l'un des effets les plus marquants de la sylviculture sur la biodiversité forestière. Pour pallier ce déficit et conserver les habitats et les cortèges d'espèces associés, l'Office National des Forêts s'est engagé à maintenir une trame de vieux arbres lors des révisions d'aménagement (jusqu'à 3% de la surface en îlots de vieux bois). Le « gel » total (cas des îlots de sénescence) ou partiel (îlots de vieillissement) des coupes sur de telles surfaces conduit à annuler ou à reporter le revenu forestier. Nous proposons de discuter des intérêts de cette action vis-à-vis de la biodiversité et de mesurer les coûts économiques pour les récoltes de bois. L'évaluation économique se base sur la comparaison des béné-





fices actualisés à séquence infinie selon le principe de Faustman (1849). Le résultat montre un coût d'opportunité de plusieurs millions d'euros pour les forêts de chênes sessiles. Des analyses de sensibilité seront proposées afin de mieux prendre en compte les enjeux liés à la conservation de la biodiversité.

Intervention de Patrice VALANTIN, DERVENN

DERVENN (Société d'Etudes Génie écologique et Biodiversité)

Le Chemin Chaussé

F-35250: MOUAZE Cedex :

Tél.: 02 99 55 55 05 Mél: contact@dervenn.co

